



13 Grande Rue - 25 620 TARCENAY

Tel : 03 81 86 78 88 - Fax : 03 81 86 74 65

mairie.tarcenay@wanadoo.fr

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Date et lieu : 20 juin 2014 – Mairie de Tarcenay - Heure de début : 19h - Heure de fin : 21h**

Secrétaires de séance : Isabelle Gainet-Cantin et Pierre Clausse

Le compte-rendu reprend et développe le procès-verbal de séance signé par les membres du conseil.

Membres présents : Maxime Groshenry, Christophe Faivre-Pierret, André Vergéy, Patrice Prétot, Isabelle Lefèbvre, Pierre Clausse, Nicolas Cretin, Martine Cuinet, Michel Dartevel, Céline Débois, Isabelle Gainet-Cantin, Anne Henry, Emmanuel Lacombe, Aude Maire.

Membre absent et excusé: Sébastien Rognon (pouvoir donné à Maxime Groshenry)

### **Rappel de l'ORDRE DU JOUR**

1. Election des délégués pour les élections sénatoriales
2. Horaires du secrétariat de mairie (changement)
3. Vente de terrains
4. Terrain lotissement « Les Montots »
5. Délégations consenties au maire par le conseil municipal : modification
6. Divers

#### **1. Election des délégués pour les élections sénatoriales**

Les élections sénatoriales auront lieu le 28 septembre 2014.

3 membres du conseil municipal de la commune de Tarcenay ont été élus afin de participer à cette élection ( Grands Electeurs ).

→ 3 délégués titulaires :

- Maxime Groshenry élu avec 15 voix
- Christophe Faivre-Pierret élu avec 15 voix
- André Vergéy élu avec 15 voix

→ 3 délégués suppléants :

- Patrice Prétot élu avec 15 voix
- Anne Henry élue avec 15 voix
- Emmanuel Lacombe élu avec 15 voix

## **2. Horaires du secrétariat de mairie**

En concertation avec les employées de mairie, les élus ont décidé de modifier les horaires de secrétariat afin d'améliorer l'efficacité du travail et la qualité de l'accueil du public, notamment en proposant un accueil plus tard le lundi soir et le samedi matin. Ces nouveaux horaires seront mis en application au 1<sup>er</sup> septembre.

### **→ ACCUEIL DU PUBLIC**

#### **Ouverture de la mairie au public :**

- Le lundi de 17h à 19h
- Le mercredi de 8h30 à 11h30
- Le jeudi de 13h à 16h30
- Le samedi de 8h30 à 10h30

#### **Ouverture de l'agence postale :**

- Les mardi, mercredi et vendredi de 13h30 à 16h30
- Le samedi de 10h45 à 11h45

## **3. Vente de terrain**

- Le trottoir entre la rue du Chalet et la propriété de Monsieur Jacques Cuinet a été élargi. Les documents d'arpentage étant finalisés, il convient de procéder à l'achat du terrain, qui a été nécessaire à cet élargissement, à Monsieur Cuinet. Le Conseil Municipal autorise le Maire à faire les démarches nécessaires à cet achat.

- Dans le cadre d'un redécoupage des parcelles situées dans le lotissement « les montots », il convient de procéder à la vente des parcelles cadastrées ZH210 (6m<sup>2</sup>) à Mr Eric Staufenegger et ZH212 (34m<sup>2</sup>) à Mr et Mme Julien Fournier. Le conseil municipal autorise le maire à faire les démarches nécessaires à cette vente.

## **4. Terrain lotissement des montots**

- Le conseil municipal donne l'autorisation au Maire de signer les actes lors de la vente des parcelles de ce lotissement.
- Afin d'augmenter les chances de vente des parcelles restantes, des publicités paraîtront prochainement dans les journaux locaux (Est Républicain et Est Habitat)
- Le conseil municipal donne son accord pour un avenant au marché de 8 551,80 € TTC qui se décompose comme suit :
  - Extension du réseau d'éclairage public le long de la route de Mérey
  - Pose de caniveau à grille largeur 20 cm
  - Réalisation de bétons balayés en 3 zones
  - Réalisation d'enduit bicouche
  - Prolongement du délai d'exécution de la tranche n°2 : Interruption programmée d'une durée maximale de 2 ans

## **5. Délégations consenties au Maire par le conseil municipal : modification**

Lors de la séance du 8 avril dernier, le Conseil Municipal avait accordé un certain nombre de délégations au Maire. Suite aux observations de la Préfecture, certaines délégations nécessitent des limites fixées par le Conseil Municipal. Par exemple concernant l'emprunt, il est nécessaire de fixer des limites concernant le montant, le taux etc... Considérant l'impossibilité aujourd'hui de préciser ces limites, le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, lui retire les délégations concernées. Le Maire réunira le Conseil pour toute décision et délibération en la matière.

## **6. Divers**

→ **Etablissement Public Foncier (EPF)** : Cet organisme, créé par le Conseil Général, a vocation à acquérir directement des biens fonciers et immobiliers, les porter, les gérer, puis les rétrocéder à la collectivité membre lorsqu'elle est prête à lancer son projet. Une opportunité s'offre actuellement à la commune qui a la possibilité d'acquérir la propriété (maison + terrain) située au 7 rue de la Poste. Cette propriété jouxte à la fois le centre périscolaire et l'école maternelle. Des discussions ont eu lieu entre la commune et le Syndicat Education 2000 concernant des projets éventuels pour l'école et les activités périscolaires. Convaincu de l'intérêt d'avoir la maîtrise foncière au plus près des bâtiments scolaires, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de faire appel à l'EPF pour l'acquisition de cette propriété et autorise le Maire à faire les démarches en ce sens.

→ **Commission forêts** : La vente de l'affouage s'élève à 6 433,04 Euros (soit 919 stères)

→ **Commission bâtiments communaux** : Suite à la réunion de cette commission le 16 juin 2014 des devis ont été demandés pour la poursuite des travaux d'aménagements du cimetière.

→ **Fontaine** : Alors que les travaux de rénovation de la fontaine au centre du village venaient à peine d'être réceptionnés (le 16 juin 2014 pour un coût de 2 412 Euros financé par les contribuables), des dégradations ont à nouveau été constatées. C'est dans ce cadre qu'une plainte pour « dégradation de biens publics » a été immédiatement déposée à la gendarmerie d'Ornans par le Maire au nom de la commune. Une enquête suivra.

→ **Subvention du SYDED** : Comme indiqué sur le compte-rendu de la réunion de conseil du 8 avril dernier, une demande de subvention avait été faite pour l'éclairage public du lotissement des Montots. Le Syded vient de notifier à la commune son accord pour une subvention de 12 906 Eur.

→ **Inscription coupes de bois** : les inscriptions pour les coupes de bois, cession 2014 – 2015, auront lieu au secrétariat de mairie, pendant les horaires d'ouverture au public, du 15 septembre au 31 octobre.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 21H.

Les secrétaires de séance :

Isabelle Gagnet-Cantin

Pierre Clause

---

## INFORMATIONS

---

→ **Vide Grenier** : comité des fêtes, l'Espérance, organise un vide grenier le **dimanche 21 septembre**. Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter François Cuinet au 06 37 75 42 34